NOUS CONTACTER

Lignes de Bus - Transports

- Montélimar - Nyons (n°36): ligne régulière (SRADDA 04 75 01 26 57)
- Nyons - Buis les Baronnies (n°39) : ligne scolaire (Petit Nice 04 75 26 35 58)
- Vaison-la-Romaine - Buis les Baronnies: Transport à la demande (La Région AURA: 04 8000 7000)

3, Place du 19 mars 1962 - 26170 BUIS LES BARONNIES
04 75 28 62 18
mfr.buis@mfr.asso.fr
www.mfr-desbaronnies.fr

MFR
CULTIVONS LES RÉUSSITES

MFR
CULTIVONS LES RÉUSSITES

CAP Vente
(Equipier Polyvalent du Commerce)

Formation en apprentissage

12
semaines
à la MFR/an

35
semaines
en entreprise/an

En 2 ans

Formation par alternance à
BUIS LES BARONNIES

L'ESPRIT MFR

90 % d'internes

Le + : l'internat

L'internat permet d'apprendre la vie en collectivité, de développer son autonomie. Les veillées sont des temps partagés entre les jeunes, autour du sport et des jeux.

Eramus +

La MFR des Baronnies a le privilège de participer à différents programmes Erasmus. Stage professionnel à l'étranger ou voyage d'étude, l'objectif est de renforcer les compétences des jeunes afin d'accroître leur employabilité, tout en vivant une expérience culturelle unique.

Cofinancé par l'Union européenne

Coût de la formation:

Frais de scolarité: *Financés par les OPCO*

Adhésion: *120€ /an*

I**nterne:** *145€/mois de septembre à mai: 1308€/an*

Demi-pensionnaire: *80€/mois de septembre à mai: 720€/an*

Nom du certificateur: MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE
Date d'enregistrement de la certification: 30/01/2024

Objectif:

Préparer les futurs professionnels aux métiers de la vente et du commerce

Secteur professionnel : Vente-Commerce
Nom du diplôme: CAP Équipier Polyvalent du Commerce

Niveau : 3 -Diplôme acquis : Certificat d'Aptitude Professionnelle
Code RNCP : 34947 (lien vers la fiche métier France Compétences)

Durée de la formation : 2 ans (70 semaines en entreprise – 24 semaines à la MFR)

Statut : contrat d'apprentissage (formation par alternance)

Statut et Conditions d'admission / Prérequis :

Avoir un niveau de 3ème ou être âgé de 16 ans à la fin de l'année civile de la signature du contrat. L'apprenti(e) devient salarié(e) de l'entreprise. Il est rémunéré à hauteur d'un pourcentage du SMIC, selon son âge et son ancienneté.

Débouchés:

- Employé de libre-service, de grande surface, de rayon
- Équipier de vente
- Équipier de caisse
- Équipier de commerce
- Employé de libre-service caissier, hôte / hôtesse de caisse
- Employé de commerce
- Vendeur en produits frais commerce de gros ou de détail
- Vendeur en alimentation générale
- Vendeur en prêt-à-porter, en confection…